

Communication promotionnelle tout public

CPRam L'avenir est
notre présent

Veillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.
Ce fonds n'offre pas de garantie de performance ou de capital et présente un risque de perte en capital.

CPR INVEST – BIODIVERSITY

*Parce que chaque geste contribue à préserver notre
biodiversité*



Un fonds actions
internationales multi-
secteurs¹

Une sélection
d'entreprises
engagées en faveur
de la biodiversité

Une méthodologie
d'investissement
bénéficiant de l'appui
scientifique d'experts
reconnus

1- Le fonds n'investit pas dans les énergies fossiles

La biodiversité, la vie tout simplement !

La biodiversité répond à l'ensemble de nos besoins primaires en nous fournissant oxygène, nourriture et eau. Elle couvre l'ensemble du tissu vivant de la planète et de ses écosystèmes.

Elle contribue aussi aux activités humaines et à leur développement grâce notamment à ses ressources en matières premières, énergies et minerais ... C'est une richesse qui nous permet de vivre et de développer nos économies. Pourtant nous n'en avons que très peu conscience.

Il n'y a pas de planète B

La Terre fait face à une perte de sa biodiversité qui s'est accélérée ces 50 dernières années¹.

Le changement d'utilisation des terres est un des facteurs directs ayant eu le plus d'effet néfaste sur la nature¹. Si l'on ne fait rien, la Terre pourrait avoir perdu jusqu'à 10% des animaux et des plantes qui la peuplent d'ici 2050².

Aujourd'hui, on estime à **75% les environnements terrestres et 40% les environnements marins qui sont profondément et durablement affectés par des activités humaines³.**

Un cadre mondial pour faire converger les dynamiques de mobilisation

Les accords internationaux et les dispositifs en faveur de la biodiversité se développent et permettent de mobiliser les acteurs économiques et financiers autour d'objectifs formels dans la lignée de ce qui existe pour lutter contre le réchauffement climatique. L'accord de Kunming Montréal⁴ est particulièrement important puisqu'il a permis de fixer des objectifs de sauvegarde de la biodiversité à près de 200 pays signataires.

CPRAM, engagé en faveur de la biodiversité

CPRAM est engagé depuis 2018 sur les enjeux environnementaux au travers d'une gamme climat de 9,4 milliards € d'encours⁵ sous gestion. Aujourd'hui, nous capitalisons sur ce savoir faire pour construire une stratégie dédiée à la biodiversité. Dans ce cadre, nous bénéficions de l'appui scientifique du **Muséum National d'Histoire Naturelle**. Notre processus de gestion pourra évoluer afin d'intégrer toute évolution autour de la biodiversité. Lors de nos échanges avec les entreprises, nous prêtons aussi une attention particulière sur la préservation du capital naturel (pollution plastique, utilisation de l'eau, déforestation...).

Toutes les marques déposées et tous les logos utilisés ci-dessus à des fins d'information sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Sources : 1- IPBES, 2019, Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, 2- WWF, juin 2023 <https://www.wwf.org.au/news/blogs/plastic-in-our-oceans-is-killing-marine-mammals>, 3- Australian Institute of Marine Science, août 2022 https://www.aims.gov.au/sites/default/files/2022-08/AIMS_LTMP_Report_on%20GBR_coral_status_2021_2022_040822F3.pdf, 4- Nations unies, mai 2024 https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/sites/4/2024/01/2309739_F_SDG_2023_infographics_15-15.pdf

Surexploitation des ressources

90%

de la perte de
biodiversité est due à
l'extraction et à la
transformation des
ressources naturelles¹

Pollution

100,000

mammifères marins

sont tués chaque année
par la pollution plastique²

Changement climatique

34%

de la mortalité des
coraux situés sur la
Grande Barrière de
Corail est due à des
événements climatiques
extrêmes³

Destruction de l'habitat

100

Millions/an
d'hectares de terres
saines et fertiles
dégradées entre 2015 et
2019, soit 2 x
la taille du Groenland⁴

Sources: 1- Nations Unies, mai 2024 <https://www.un.org/fr/actnow/facts-and-figures#:~:text=L'extraction%20et%20la%20transformation,biodiversit%C3%A9%20et%20du%20stress%20hydrique>, 2- WWF, juin 2023 <https://www.wwf.org.au/news/blogs/plastic-in-our-oceans-is-killing-marine-mammals>, 3- Australian Institute of Marine Science, août 2022 https://www.aims.gov.au/sites/default/files/2022-08/AIMS_LTMP_Report_on%20GBR_coral_status_2021_2022_040822F3.pdf, 4- Nations unies, mai 2024 https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/sites/4/2024/01/2309739_F_SDG_2023_infographics_15-15.pdf

Communication promotionnelle tout public. Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CPR Invest – Biodiversity, un fonds en faveur de la biodiversité

CPR Invest – Biodiversity vise à surperformer les marchés actions internationales sur le long terme (5 ans minimum) tout en intégrant des indicateurs d'analyse de durabilité des pratiques en matière de biodiversité.

Pour cela, le fonds a construit une grille d'analyse des pratiques sur 3 axes clés : l'eau, la terre et le climat et qui se décline sur plusieurs étapes. Cette analyse permet d'identifier les entreprises les mieux positionnées dans leurs secteurs d'activité, pour réduire les pressions sur la biodiversité.

Le fonds est également engagé dans **une démarche d'amélioration** de trois indicateurs extra-financiers : **la quantité d'eau utilisée**¹, le taux de recyclage, **l'intensité carbone**.

Une gestion multi-secteurs

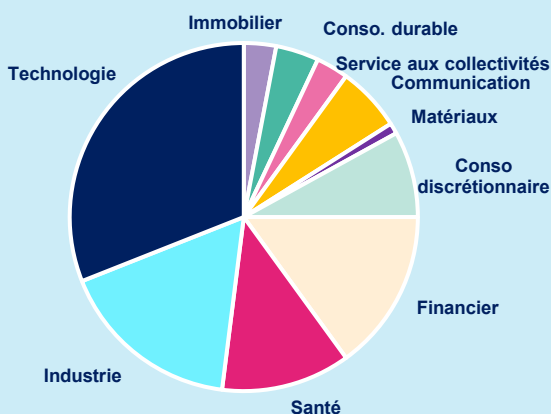
Le fonds investit dans l'ensemble des pays et des secteurs de l'indice de référence, hors énergie fossile, afin d'accompagner la transition vers de meilleures pratiques en faveur de la biodiversité.

Ainsi, les entreprises ayant un fort enjeu biodiversité (les industries, l'alimentation, la santé...) représentent un minimum de 75% de son portefeuille.

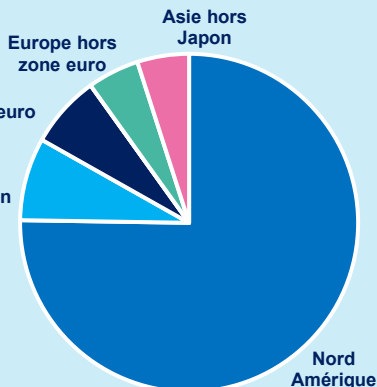
Pour plus de détails sur la politique d'investissement, les coûts, frais annexes et autres dépenses, veuillez vous référer au Prospectus et au DIC PRIIPS disponibles sur [CPRAM.com](https://www.cpram.com). Veuillez vous référer à la politique d'investissement responsable de CPRAM et à la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [CPRAM.com](https://www.cpram.com) et pour plus d'informations spécifiques au produit, veuillez vous référer au prospectus et Document Précontractuel du Fonds (PCD). 1- rapportée au chiffre d'affaires.

CPR Invest – Biodiversity

RÉPARTITION SECTORIELLE¹



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE¹



UNE APPROCHE BIODIVERSITÉ EN 3 ÉTAPES

1- EXCLURE

Les entreprises nuisant à la biodiversité et au climat
Ex : utilisation de pesticide ou d'huile de palme ...

2- SÉLECTIONNER

Les entreprises qui contribuent à la transition en réduisant les pressions sur la biodiversité.
Ex : réduire la consommation d'eau ...

3- DIALOGUER

avec les entreprises sur le long terme

Sources : 1- CPRAM, allocation au 30/09/2025

RISQUES PRINCIPAUX

- Risque actions et de marchés
- Risque de perte en capital
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risque de petites et moyennes valeurs
- Risque en matière de durabilité

AVANTAGES

- Une approche multi-secteurs pour **favoriser la transition vers de meilleures pratiques**.
- Un **appui scientifique d'experts reconnus** : le Muséum National d'Histoire Naturelle
- Une gestion active combinée à un **dialogue continu avec les entreprises** sur la biodiversité

Se référer au DIC et au prospectus pour la liste complète des risques - Les allocations sectorielles varient en fonction des périodes et ne traduisent pas un engagement en faveur d'un secteur - Toutes les marques déposées et tous les logos utilisés ci-dessus à des fins d'information sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Communication promotionnelle tout public. Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CPR Invest - Biodiversity

CARACTERISTIQUES GENERALES (1)			
Forme juridique	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois		
Société de gestion	CPR Asset Management		
Durée de placement recommandée	supérieure à 5 ans		
Classification SFDR (2)	Article 8		
Type de gestion	L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence		
Indicateur de référence ou comparatif	MSCI World		
CARACTERISTIQUES COMMERCIALES DE CPR INVEST - BIODIVERSITY			
Code ISIN	LU3110816249	Date de création	14/12/2023
Devise de la part	EUR	Affectation du résultat	Capitalisation
Fréquence de valorisation	Quotidienne	Heure limite de réception des ordres	14h
Minimum de souscription initiale / suivante	1 fraction de part/action / 1 fraction de part/action		

1. Ces informations doivent être complétées par le DIC ou le prospectus disponible sur le site internet www.cpram.com ou sur simple demande auprès de CPR AM. → [DIC et prospectus](#)

2. Les informations relatives aux aspects liés à la durabilité peuvent être trouvées à <https://www.cpram.fr/particuliers/Local-content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires>. La stratégie d'un fonds Article 8 promeut les caractéristiques ESG en même temps que d'autres objectifs financiers dans sa gestion mais n'intègre pas un objectif d'investissement responsable.

INDICATEUR DE RISQUE PRIIPs

Risque plus faible Risque plus élevé



L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit sur une période : supérieure à 5 ans

RISQUES : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Invest

INFORMATIONS IMPORTANTES

La société de gestion du fonds est CPR Asset Management (CPRAM) dont le siège social est situé au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Il s'agit d'une communication promotionnelle. Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Ce document est fourni à titre d'information uniquement, ne constitue pas une recommandation, une analyse financière ou un conseil, ni une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente de l'OPC dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou invitation serait illégale. Ces informations ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis ou dans l'un de leurs territoires ou possessions soumis à leur juridiction, à ou pour le bénéfice de toute personne américaine (telle que définie dans le prospectus de l'OPC). Les OPC n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts des fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933. En conséquence, ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où il est autorisé et aux personnes qui peuvent le recevoir sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables, ou qui nécessiteraient l'enregistrement de CPRAM ou de ses filiales dans ces pays.

L'investissement comporte des risques. L'OPC cité n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans l'OPC peuvent varier à la hausse ou à la baisse et peuvent entraîner la perte du montant initialement investi. Les performances passées ne constituent pas une garantie ou une indication des résultats futurs. Tous les investisseurs doivent demander l'avis d'un professionnel avant de prendre une décision d'investissement, afin de déterminer les risques

associés à l'investissement et son adéquation. Il incombe aux investisseurs de lire les documents juridiques en vigueur, en particulier le prospectus actuel de l'OPC. Les souscriptions dans l'OPC ne seront acceptées que sur la base de son dernier prospectus disponible en français ou dans la langue locale d'enregistrement dans l'UE, et/ou du DIC (disponible dans la langue locale dans les pays d'enregistrement de l'UE) qui, avec les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la société de gestion de l'OPC, ou à l'adresse www.cpram.com.

Veuillez noter que la société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif dans un État membre de l'UE pour lequel elle a effectué une notification. Un résumé des informations relatives aux droits des investisseurs et aux mécanismes de recours collectif est disponible en français sur la page réglementaire à l'adresse <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/footer/informations-reglementaires>.

Des clarifications sur la réglementation de la distribution des fonds transfrontaliers (Cross-Border Fund Distribution Regulation) sont téléchargeables en anglais à l'adresse <https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/d88c0cfa-ccfd-4193-a77b-8a805114df0e>.

Ces informations sont basées sur des sources que CPRAM considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. CPRAM décline toute responsabilité, directe ou indirecte, pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. CPRAM ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute décision ou investissement effectué sur la base des informations contenues dans ce document.

Les informations contenues ne doivent pas être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'accord écrit préalable de CPRAM.

N°: 4864818 - rédigé 10/01/2026